



Yvelines
Conseil général



CONVENTION PORTANT PROGRAMME COMPLEMENTAIRE DE COOPERATION POUR L'ANNEE 2010 ENTRE LE DEPARTEMENT DES YVELINES ET LA REGION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER

Entre :

Le **Département des Yvelines**, collectivité territoriale française,
Dont le siège est sis 2 place André Mignot, 78000 VERSAILLES (France)
Représentée par le Président de son Conseil général

D'une part,

Et :

La **Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër**, collectivité locale marocaine,
Dont le siège est sis place Al Joulane, RABAT (Maroc)
Représentée par le Président de son Conseil régional

D'autre part.

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines du 23 mars 2007 adoptant le dispositif de coopération « Yvelines, partenaires du développement », et déléguant à la Commission permanente l'examen et l'attribution des soutiens départementaux accordés au titre du dispositif précité,

Vu l'accord-cadre de coopération décentralisée entre le Département des Yvelines et la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër signé le 17 juin 2008,

Vu les annexes financières portant programmes de coopération décentralisée pour les années 2008 et 2009 et le bilan intermédiaire présenté par l'association Adeframs, mandataire du Conseil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër,

Vu la convention portant programme de coopération pour l'année 2010 pour les composantes « eau potable » et « gestion des espaces verts », et la possibilité qu'elle mentionne d'une convention pour un programme complémentaire en 2010,

Considérant le rapprochement entre l'Association Lalla Salma de lutte contre le cancer (Maroc), bénéficiaire de la composante « santé » en 2008 et 2009, et le réseau Le Pallium (Yvelines), autour du thème des soins palliatifs,



Considérant l'avenant à la convention entre le Département des Yvelines, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines, et l'association Groupe ESSEC, prévoyant d'associer un groupe d'étudiants de l'ESSEC aux travaux préparatoires au renouvellement de la convention-cadre entre le Département des Yvelines et la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër,

Préambule

Depuis 2008, le Département des Yvelines et la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ont initié une coopération décentralisée dans le but de promouvoir le développement local et les échanges entre acteurs des Yvelines et de Rabat-Salé. Plus particulièrement, les programmes menés en 2008 et 2009 ont été conduits dans trois domaines :

- *la santé, et notamment la lutte contre le cancer, à travers un soutien apporté à une association marocaine chargée de la mise en œuvre d'un Plan national de prévention et de contrôle du cancer, pour ses activités qui se déroulent dans la région de Rabat-Salé ;*
- *l'accès à l'eau potable en milieu rural : le douar de Chbilia a été identifié par les partenaires comme une cible prioritaire, et un programme triennal a été mis en œuvre en vue de réaliser les infrastructures nécessaires à l'alimentation des 2 400 habitants ;*
- *la gestion des espaces verts, pour laquelle le Lycée horticole de Saint-Germain-en-Laye a été mobilisé dans le cadre de formations à l'attention des cadres et agents chargés de ce secteur dans la région de Rabat-Salé, et qui pouvait donner lieu à des opérations d'aménagement des espaces verts.*

Dans le cadre de la dernière année régie par l'accord-cadre de coopération décentralisée signé le 17 juin 2008, les partenaires souhaitent achever ceux des programmes qui ont été entamés et initier des actions qui pourront appuyer l'identification et la préparation de programmes à conduire dans le cadre du prochain accord-cadre de coopération décentralisée.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet de définir un programme complémentaire de coopération entre les partenaires. Pour ce faire, il entend associer des acteurs des deux territoires concernés et soutenir les actions qu'ils seront amenés à entreprendre en lien avec les objectifs de la convention-cadre de coopération décentralisée entre les deux collectivités.

Article 2 – Programme complémentaire de coopération décentralisée.

Pour l'année 2010, le programme complémentaire comprendra les actions suivantes :

- **Amélioration des pratiques professionnelles autour des soins palliatifs.** En appui au partenariat entre l'association Lalla Salma et le réseau Le Pallium, les partenaires de la coopération décentralisée entendent soutenir des actions en faveur :



- de la création d'unités dédiées aux soins palliatifs au Maroc ;
 - des échanges entre professionnels des deux associations afin d'améliorer, dans les deux territoires, les pratiques de prise en charge des patients en phase terminale ;
- **Etude préparatoire au renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée.** Avec le concours de l'ESSEC, et notamment de sa Chaire d'économie urbaine, un diagnostic croisé de la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër et du Département des Yvelines sera effectué, en vue d'identifier des domaines possibles de coopération répondant aux atouts et attentes de chacun des partenaires. La restitution de l'étude fera l'objet d'un séminaire de travail organisé au Maroc, auquel des acteurs yvelinois identifiés en fonction des domaines de coopération pré-sélectionnés seront invités à participer, en vue de les associer aux projets futurs.

Article 3 – Modalités de mise en œuvre.

a. Soutien au partenariat entre Lalla Salma et Le Pallium .

Le soutien à ce partenariat se concrétisera par le versement d'une subvention d'un montant total maximal de 50 000€, financé à 100% par le Département des Yvelines, dont :

- 40 000€ à des fins d'équipements d'une unité pilote dédiée aux soins palliatifs dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër. L'Association Lalla Salma mettra pour sa part à disposition un local en vue de l'installation de cette unité pilote. Le choix du lieu d'implantation de l'unité pilote se fera avec l'accord du Conseil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër ;
- 10 000€ pour l'organisation d'un programme d'échanges, de formations et de stage entre l'Association Lalla Salma et le réseau Le Pallium. Ces échanges et formations seront dédiés à l'animation de l'unité pilote créée dans la région de Rabat-Salé, et à la formation croisée et l'échange de pratiques entre professionnels de l'association Lalla Salma et le réseau Le Pallium. Il est convenu qu'une activité au moins se déroulera en Yvelines.

Le versement de la contribution départementale s'effectuera sur présentation aux deux collectivités partenaires, et après accord de leur part :

- d'une convention de partenariat entre l'association Lalla Salma et le réseau Le Pallium ;
- d'un programme de partenariat portant sur les actions mentionnées ci-dessus et précisant l'emploi de la subvention du Département des Yvelines.

Les deux associations transmettront aux deux collectivités partenaires, au plus tard le 31 mars 2011, un rapport d'activités détaillant les résultats de leur partenariat.

b. Etude préparatoire au renouvellement de la convention-cadre.

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Département des Yvelines, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise Yvelines, et l'association Groupe ESSEC, la Chaire d'économie urbaine de l'ESSEC mobilisera trois étudiants pour réaliser l'étude préparatoire au renouvellement de la convention-cadre de coopération décentralisée. Leur rapport final sera transmis pour validation aux deux collectivités partenaires. Il est entendu que ce travail de diagnostic n'engendrera aucun coût supplémentaire au regard de la présente convention.



Yvelines
Conseil général



Sur la base de ce rapport, un séminaire de restitution sera organisé par le Conseil régional de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër, dont le coût d'organisation (reproduction des documents, salle, restauration, hébergement des acteurs yvelinois invités) sera financé à 100% par le Conseil régional de Rabat-Salé, dans la limite de 10 000€. L'ESSEC sera associé à la préparation et à l'animation de cet atelier de restitution.

Fait à Versailles, le

Pour le Département des Yvelines

Pour la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër

Le Président du Conseil général

Le Président du Conseil régional